primer ma désapprobation de ce projet de loi. Dans ce traité, les dés me paraissent pipés en faveur de l'Australie. Ce dernier pays ne produit pas de bois de pulpe ni de papier et il ne fait, par conséquent, aucun sacrifice à cet égard. Par contre, nous accordons à l'Australie le libre accès de nos marchés en ce qui concerne tous les autres produits dont le petit fermier de la Saskatchewan orientale a besoin pour son existence. Je ne puis comprendre que le gouvernement sacrifie l'intérêt agricole du Canada en échange d'avantages relativement peu nombreux au profit de ce que nous pourrions qualifier des gros intérêts. Les journaux de l'Ouest et d'ailleurs ont accusé le parti conservateur d'être étroitement affilié aux magnats du commerce et de l'industrie. C'est le vieux refrain que l'Ouest entonne depuis 25 ou 30 ans. Cette allégation est dénuée de tout fondement. aujourd'hui nous pouvons renverser les conditions et dire que le parti libéral s'est allié aux potentats du commerce et de l'industrie, et qu'il a sacrifié les intérêts des cultivateurs canadiens.

La région où j'habite dans la Saskatchewan orientale se livre à la culture mixte, et voici la situation. Les cultivateurs ensemencent leurs champs, et s'ils ont le bonheur d'obtenir une bonne récolte, ils peuvent acquitter leurs obligations et ils ont probablement assez d'argent pour se rendre jusqu'au printemps suivant. A l'arrivée du printemps, ils comptent sur leurs volailles, leurs produits laitiers et leurs bestiaux pour subsister jusqu'à la moisson suivante. Or, si nous adoptons ce traité, qu'adviendra-t-il? Juste avant mon départ, les cultivateurs recevaient 15 cents pour une douzaine d'œufs, et 20 cents pour une livre de beurre. Mais si ce traité avec l'Australie est mis en vigueur, ce pays, qui est supposé posséder le meilleur système frigorifique du globe, exportera une plus grande quantité de ses produits au Canada, et les cultivateurs ne pourront guère espérer obtenir 10 à 15 cents pour leurs œufs, ou 15 à 20 cents pour leur beurre. Pour ce motif, je m'oppose à ce traité. Il est illogique et injuste de sacrifier 75 p. 100 de la population de ce pays afin d'ouvrir le marché australien à quelques fabriques de pâte de papier.

L'honorable M. BEIQUE: Honorables messieurs, je n'ai pu suivre ce débat, et je dois avouer que je suis indécis quant à savoir si je suis justifié de voter pour ou contre la mesure. Il m'a été très agréable d'entendre le très honorable sénateur d'Ottawa (le très honorable sir George Foster) nous faire bénéficier de sa grande expérience dans cette question. Comme il nous l'a dit, il a eu l'occasion d'approfondir le sujet pendant des années, et

L'honorable M. GILLIS.

il est à même d'apprécier la situation, peutêtre mieux que tout autre représentant de la Chambre.

A l'instar de notre très honorable collègue. j'ai toujours très fortement favorisé la préférence au sein de l'Empire, et j'ai vivement regretté que nous n'ayons pu réussir à négocier un tel accord avec l'Australie. Je suis heureux que l'honorable sénateur, avec sa vaste expérience, en soit venu à la conclusion que ce traité sera le facteur de cette préférence, et bien qu'il puisse s'y rencontrer certaines imperfections, il sera toujours possible d'y remédier par le relèvement de certains articles, ou d'autre manière. En tout état de cause, il faut saisir cette première occasion d'obtenir une préférence avec l'Australie, préférence que nous recherchons depuis trop longtemps pour la perdre en repoussant ce projet de loi.

L'honorable M. DANDURAND: Honorables messieurs, nous savons qu'au cours des trente dernières années des efforts réitérés ont été faits pour conclure un certain accord avec l'Australie. Le très honorable sénateur d'Ottawa (le très honorable sir George E. Foster) nous a relaté son pèlerinage à Melbourne et ses efforts afin de revenir au Canada avec un accord satisfaisant. Il a dit avec raison que, dans nos conférences avec les délégués australiens, notre échange actuel nous place dans une situation désavantageuse. Nous vendons à l'Australie pour \$12,000,000 de produits, et elle nous en vend pour \$2,000,000. Mais si nous examinons la valeur du marché australien, de ses achats et de ses importations, nous constatons qu'il offre au Canada un débouché fertile.

Les honorables sénateurs qui s'intéressent plus particulièrement à la production agricole, à la production laitière et à celle des fruits ont exprimé leur crainte sur la conséquence de ce traité. Ils doivent cependant se fier à l'étude qu'ont faite les fonctionnaires des divers départements. Le ministre des Finances n'a pas signé cet accord avant d'avoir obtenu l'avis de ses conseillers. Il a consulté l'industrie laitière et les personnes qui sont le plus intéressées à surveiller l'administration du ministère de l'Agriculture. Il constate, par exemple, que le fromage et le beurre produits en Australie sont surtout vendus sur le marché britannique, où le prix est fixé, et il se rend compte qu'il y a un très faible danger que le fromage et le beurre de l'Australie soient importés en grande quantité au Canada. Selon la remarque du très honorable sénateur, le commerce australien est orienté vers la Grande-Bretagne. Je puis mentionner le fait que, en 1922-23, le total des exportations de beurre australien s'est élevé à 79,-